

Coronavirus (COVID-19)

BULLETIN D'INFORMATION DU 2 JUIN 2020

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE)

1- CONFIRMATION DE LA PHASE 3 DE LA RÉOUVERTURE DES SGEE : ZONE FROIDE

La Direction générale de la Santé publique a confirmé au ministère de la Famille (Ministère) que les SGEE de la **zone froide du Québec**, donc tous ceux qui sont **situés à l'extérieur** des territoires de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la MRC de Joliette et de la municipalité de l'Épiphanie, **pourront entreprendre la troisième phase de la réouverture** de leurs services à **compter du 8 juin prochain**. Cela signifie que le **taux d'occupation passera à 75 %** de la capacité d'accueil.

Voici un rappel concernant les ratios par éducatrice en installation pour la phase 3 :

- Au plus 3 enfants âgés de moins de 18 mois;
- Au plus 6 enfants âgés de 18 mois à moins de 4 ans;
- Au plus 8 enfants, âgés de 4 ans et plus.

En ce qui concerne les personnes responsables de services de garde en milieu familial (RSG), le ratio sera de **5 enfants si la RSG est seule** et de **7 enfants si une assistante est présente**.

2- UTILISATION DES MODULES EXTÉRIEURS DE JEUX

Le Gouvernement a annoncé le 30 mai dernier l'ouverture d'espaces publics extérieurs, tels que les piscines extérieures publiques, les pataugeoires extérieures publiques, les blocs sanitaires de ces installations ainsi que les modules de jeux situés dans les parcs publics, dont les jeux d'eau.

En cohérence avec cette décision gouvernementale, le Ministère autorise les SGEE à utiliser leurs modules de jeux extérieurs, dans le respect des consignes gouvernementales en matière d'hygiène.

Coronavirus (COVID-19)



Si vous n'avez pas trouvé de réponses à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.